HAL
open science

Le bien-être des animaux de compagnie : la remise en question d'une évidence ?

Jérôme Michalon

To cite this version:

Jérôme Michalon. Le bien-être des animaux de compagnie : la remise en question d'une évidence ?. Gilbert, Caroline; Titeux, Emmanuelle; Michalon, Jérôme; Pignon, Charly; Poitte, Thierry; Rosaci, Fabrice. Livre blanc : le bien-être de l'animal de compagnie, CapWelfare, pp.58-81, 2019. halshs-02421090

HAL Id: halshs-02421090

https://shs.hal.science/halshs-02421090v1

Submitted on 12 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Texte CAPWelfare

FINAL V2

Jérôme Michalon

Le bien-être des animaux de compagnie : la remise en question d'une évidence ?

Pour comprendre l'originalité de la question posée aujourd'hui par CAPWelfare, il faut retracer dans les grandes lignes les évolutions récentes de nos rapports aux animaux. Quand on dit « récentes », c'est bien entendu à l'échelle historique qu'il faut raisonner : les changements qui vont être évoqués ont lieu depuis la fin du XVIIIème siècle. Quand on dit « nos rapports aux animaux », c'est à l'échelle des sociétés occidentales (Europe de l'Ouest et monde anglo-saxon) que se situe la réflexion (Baratay, 2003, 2008). L'histoire des sociétés industrielles et post-industrielles est donc celle qui nous intéresse ici. Si les mutations qui y ont pris place ont été conséquentes pour les populations humaines, elles ne l'ont pas été moins pour les animaux.

Le « vivant matière » : industrialisation et objectification

Mentionnons tout d'abord l'urbanisation. L'augmentation de la population urbaine, sans commune mesure jusqu'alors, a profondément reconfiguré les rapports aux animaux domestiques (Baldin, 2014a). D'une part, l'urbanisation a généré une augmentation généralisée de la population animale. Pour nourrir les citadins, de plus en plus nombreux, l'élevage a connu en effet un développement sans précédent. Et ce, autant dans le monde rural qu'à l'intérieur des villes, où des petits élevages existaient. Ainsi, et contrairement à une idée répandue, les villes industrielles regorgeaient d'animaux. Et l'extrême promiscuité avec ceux-ci faisait partie de l'expérience ordinaire du citadin, qui pouvait d'ailleurs s'en plaindre. Avant l'invention et la généralisation des abattoirs, les animaux étaient transportés au cœur des villes, entreposés et tués dans les rues. On imagine sans mal les nuisances olfactives et sonores que devait subir la population. Tout au long du XIXème siècle, avec l'avènement de l'hygiénisme et de la protection animale, le bétail sera peu à peu soustrait à la vue et à la connaissance des citadins (Baldin, 2014b). Des lieux excentrés, interdits au public, que la

rationalité technique et sanitaire sont censés gouverner : les abattoirs sont exemplaires d'une forme de modernisation des rapports aux animaux (Vialles, 1987 ; Rémy, 2009). En effet, la pensée moderne, en insistant sur la coupure entre nature et culture, sur la dimension instrumentale du vivant, a amené à ne voir certains animaux qu'à travers la matière que l'on pouvait extraire d'eux ; et donc justifiait de gérer ces animaux essentiellement comme de la matière. Le modèle de l'abattage industriel est la première incarnation de cette pensée moderne, appliquée aux animaux. L'élevage industriel, appuyé par le développement de la zootechnie, viendra ensuite parachever cette entreprise de modernisation des rapports au bétail. De la naissance, voire même avant, jusqu'à la mort, l'animal d'élevage ne sera vu qu'au prisme de la matière qu'il pourra fournir. L'augmentation de la consommation de viande tout au long du XXème siècle va donner à ce mode de relation à l'animal son caractère « massif » ; au sens figuré comme au sens propre, puisqu'aujourd'hui les animaux d'élevage représentent près de 80% de la biomasse terrestre. Ainsi donc, le premier changement considérable qui s'est opéré dans nos rapports aux animaux tient bien à cette accélération dans la production et la consommation de chair animale. Pour reprendre les termes d'André Micoud (2010), c'est un pôle « vivant-matière » qui a émergé dans nos façons de voir et de traiter certains animaux.

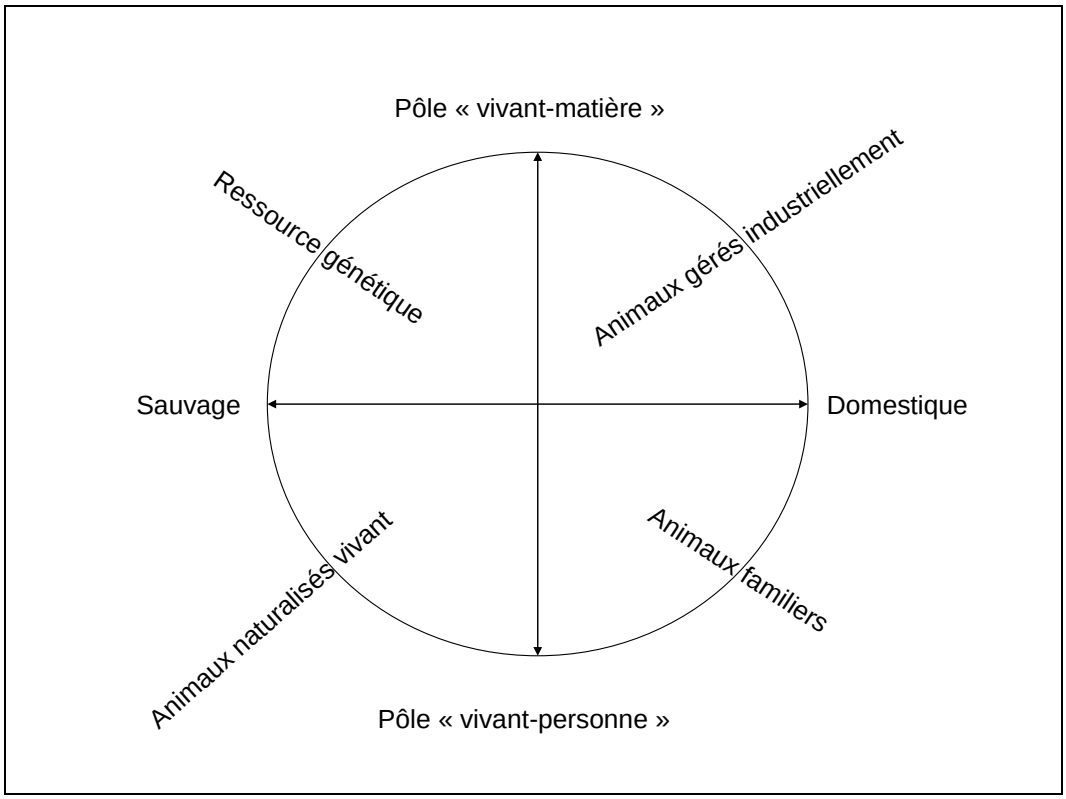

Figure 1: Nouvel espace de qualification des relations humains-animaux d'après Micoud, 2010.

Le « vivant personne » : singularité et bienveillance

Pour autant, un autre pôle a fait son apparition sur la même période, le « vivant personne ».En effet, durant les XVII et XVIIIème siècles en Europe, l'aristocratie avait pris pour habitude de posséder certains animaux, des petits chiens en l'occurrence, pour tenir compagnie aux dames. La bourgeoisie du XIXème siècle, en pleine ascension sociale et soucieuse d'imiter les manières de l'aristocratie, s'est appropriée la pratique. Cet animal « favori » et « gâté », va donc devenir le « pet », l'animal familier ou l'« animal de compagnie. » : un animal individualisé, singularisé, irremplaçable, entouré de soins et d'affection. Une personne ou presque. Ce modèle de relation aux animaux, néanmoins, ne se serait pas développé sans l'émergence de la protection animale. Au milieu du XIXème siècle, les premières associations font leur apparition, cherchant tout d'abord à criminaliser les mauvais traitements exercés en public sur des animaux de travail, notamment les chevaux de trait. Car il faut évoquer la présence animale dans les villes, une fois que les abattoirs et l'hygiénisme en eussent fait disparaître le bétail. Pour tirer des calèches, des charrettes puis des tramways, des wagons de mine : les chevaux sont partout dans les villes industrielles, et de plus en plus nombreux. Les chiens sont également très présents, errants, familiers ou encore travailleurs, tirant de petites charrettes. La crainte des morsures, de la rage, les nuisances diverses, amènent les pouvoirs publics à s'inquiéter de cette population canine qui ne cesse d'augmenter. L'interdiction de l'errance canine, la création des fourrières, l'obligation pour un chien d'avoir un propriétaire, la mise en place de taxes sur la possession de chiens, les laisses, les muselières…autant de mesures destinées à réguler et à contrôler les chiens, et qui ont eu pour effet d'en condamner un nombre conséquent à ne pouvoir être, en quelque sorte, que des animaux de compagnie. On retrouve alors les associations de protection animale, qui, à la fin du XIXème siècle, développent un intérêt tout particulier pour les chiens errants, et constituent les refuges comme les lieux où ceux-ci peuvent tout à la fois échapper aux mauvais traitements et à la mise à mort de la fourrière, et espérer trouver un maître bien traitant. Les refuges vont ainsi participer à la large diffusion du chien de compagnie, en interaction avec le développement des clubs canins, des concours de dressage, de conformation et d'obéissance. Au XXème siècle, la société de consommation, l'augmentation du niveau de vie, le gain de temps libre vont profiter à l'augmentation de la population des animaux de compagnie en général, et donner lieu à un marché important ; et à une industrie dédiée à leur alimentation, à leur santé, à leur bien-être (sans que le mot ne soit employé). Le pôle « vivant-personne » a ainsi pris une ampleur considérable.

Quand « vivant personne » et « vivant matière » font système

L'histoire retracée ici serait donc celle d'une polarisation progressive de nos représentations et de nos pratiques envers les animaux. D'un côté, le « vivant-matière » émerge et crée toute une population d'animaux « objectifiés », réifiés, gérés de manière industrielle, soustraits aux regards, et dont l'existence ne se manifeste que lors de crises sanitaires. De l'autre, avec le « vivant-personne », les animaux sont considérés positivement comme des individus dotés d'une identité sociale et inscrits dans une biographie singulière, qui les rend non substituables. Ils sont objets d'attachement et de soins, et d'une grande visibilité publique. La distance entre ces deux pôles, bien entendu, s'est largement accrue durant ces deux derniers siècles, mais on ne peut pas dire qu'ils soient autonomes. Au contraire, selon certains auteurs, ils interagissent au point de former un système culturel à part entière. Certains historiens spéculent sur la dimension potentiellement expiatoire du « vivant-personne » : ce souci des animaux, incarné par la protection animale et les animaux de compagnie, serait une manière de compenser – ou de racheter-la faute morale que représenterait l'hypertrophie du « vivant-matière ». Dit simplement : les caresses adressées aux chiens permettraient d'oublier les conditions problématiques dans lesquelles sont élevés et abattus les animaux de consommation. Ces interprétations des motifs de l'inconscient collectif sont difficilement vérifiables. Ce qui est néanmoins plus saillant, plus palpable, c'est les interactions entre ces deux façons de concevoir nos rapports aux animaux. Pour l'anthropologue Jean-Pierre Digard (2009), il est clair que le « vivant-personne » est un régime hégémonique, qui tend progressivement à accaparer toute l'attention publique, à imposer sa propre grille de lecture des rapports aux animaux. L'animal anthropomorphisé, digne de respect et d'attentions, pour qui il faut se mobiliser : telle serait la seule et unique vision de l'animal ayant droit de cité de nos jours. Cette *bienveillance* à l'égard des animaux aurait en quelque sorte pris toute la place dans notre façon d'appréhender la condition animale. Pour Digard (2009), les récentes mobilisations pro-animaux ont donné à voir la manière dont les relations aux animaux dans leur ensemble étaient évaluées à l'aune d'une perspective issue du pôle « vivant-personne ». Les critiques de l'élevage qui émergent aujourd'hui proviennent en effet de groupes d'acteurs héritiers du pôle « vivant-personne », qui jugent le pôle « vivant-matière » avec sévérité. En réalité, il ne s'agit que de la continuité de l'histoire décrite plus haut : le pôle « vivant-personne » est celui dans lequel la notion de protection animale, et l'idée même d'une nécessaire bienveillance à l'égard des animaux, a pris corps. C'est donc à lui que l'on doit l'émergence de la notion de « bien-être animal » dans le domaine de l'élevage.

Bien-être / Bientraitance / Bienveillance : quelles différences ?

- Bien-être animal : état mental et physique positif lié à la satisfaction des besoins physiologiques et comportementaux de l'animal, ainsi que de ses attentes.
- Bientraitance : Ensemble des mesures mises en œuvre par les humains pour assurer le bien-être animal.
- Bienveillance : discours ou ensemble de discours humains indiquant la volonté d'œuvrer pour le bien de l'animal.

Bien-être	Bientraitance	Bienveillance
Etat (de l'animal)	Actions (des humains)	Discours (des humains)
Résultats	Moyens	Intentions

-

Une brève histoire du « bien-être animal »

Si les conditions d'élevage et d'abattage des animaux de rente ont fait assez tôt l'objet d'une attention particulière de la part des associations de protection animale et des pouvoirs publics, la notion de « bien-être animal », apparaît relativement récemment, à partir de la seconde moitié du XXème siècle. C'est d'abord dans les années 1960, au Royaume-Uni que l'on voit se formuler une critique de l'élevage intensif, à travers la publication de *« Animal Machines »* de Ruth Harrison, lanceuse d'alerte, qui pointe le caractère « pathogène » (au sens premier de « générateur de souffrances ») des « fermes usines » qui se multiplient à l'époque (Woods, 2011). Suite au succès de l'ouvrage, le Ministère de l'Agriculture britannique mandatât une commission d'experts, chargés de faire un état des lieux de la question et formuler des propositions. Cette commission, dirigée par le professeur de zoologie Roger Brambell, produira un rapport reconnaissant la légitimité de l'inquiétude liée aux conditions d'élevage et soulignant la nécessité de prendre en compte le « Animal Welfare ».Le rapport marque un

triple tournant sémantique, politique et scientifique. Le tournant sémantique tient au fait que jusqu'alors le terme « Welfare » associé aux animaux n'était utilisé que dans le monde de la protection animale, et n'avait pas de signification particulière. Il était généralement associé, sémantiquement, à la dénonciation par les associations, de la « souffrance des animaux » et de la « cruauté » des humains à leur égard (Woods, 2011). Le rapport Brambell signe l'arrivée du terme « Animal Welfare » dans la sphère politique, dont il était absent. Et ce, aux dépens des termes de « souffrance » et « cruauté », évacués du vocabulaire. Le passage de relais entre les associations de protection animale et le gouvernement, dont le rapport est l'incarnation, se traduit par une volonté de « scientifiser » la question. En effet, la définition d'« Animal Welfare »utilisé dans le rapport est très large (« le bien-être physique et mental des animaux ») et appelle à des recherches plus poussées pour établir de véritables standards du « welfare ». Dans le sillage du rapport Brambell, une communauté scientifique émergente, au croisement de l'éthologie appliquée, de la psychologie comportementaliste et de la zoologie, se structurera autour de la « animal welfare science » ; un domaine de recherche à part entière, qui se développera fortement à partir des années 1970 (Broom, 2011). Les résultats de ses travaux serviront de base à l'élaboration du concept des « 5 libertés », affirmés en 1979 par le Farm Animal Welfare Council. Ce concept sert à désigner les conditions à remplir pour que l'on puisse considérer que l'animal est en situation de bien-être : l'absence de faim et de soif, l'absence d'inconfort, l'absence de douleur, l'absence de peur, et la possibilité d'exprimer son comportement normal.

Pendant les années 1980, en Europe, les principes édictés suite au rapport Brambell et à l'énoncé des 5 libertés, ont alimenté en grande partie l'évolution des réglementations nationales et communautaire. La protection des animaux d'élevage et l'encadrement de leurs conditions d'hébergement, de transport et d'abattage, ont fait l'objet d'un travail normatif conséquent, s'appuyant sur les analyses issues de l'animal welfare science. Mais sans jamais que le « bien-être animal » ne soit jamais réellement défini avec précision dans les textes. La France n'a pas fait exception. Malgré l'adoption de la loi 1976, inscrivant dans le Code rural la qualification de l'animal comme être sensible, la création en 1973 du Bureau de la Protection Animale au sein du Ministère de l'Agriculture, la politique mise en place relève du domaine de la protection animale et n'en réfère pas au « bien-être ».Au milieu des années 1990, l'INRA lance toute une réflexion autour du « bien-être animal », en tenant de conjuguer une approche scientifique et une réflexion éthique et morale (Dantzer & Burgat (dir.), 2001). La notion commence alors à être diffusée dans le grand public. Parallèlement, au niveau

européen, l'Eurogroup for Animals fait pression pour que le « bien-être animal » fasse partie des prérogatives de l'Union. En 1998, le Traité d'Amsterdam est adopté et engage les Etats membres à tenir compte des exigences de « bien-être animal » dans l'application de leur politique. En 2005, l'OIE adopte une définition du « bien-être animal » et recommande à ses Etats membres de suivre un ensemble de normes permettant de l'améliorer. En 2009, le Traité de Lisbonne reconnait le statut d'être sensible des animaux et l'associe à la notion de « bien-être ». La décennie 2010 sera celle où le « bien-être animal » va commencer à être adopté en tant que tel dans les politiques publiques. En France, en 2015, l'alignement du code civil sur le code rural concernant, à nouveau, le statut d'être sensible sera une étape marquante. Mais l'année suivante, c'est surtout l'élaboration d'une stratégie nationale pour « le bien-être des animaux », l'adoption du plan d'actions prioritaires « en faveur du bien-être animal »et la création d'un Centre National de Référence sur le BEA par le Ministère de l'Agriculture qui témoigneront de l'engagement de l'Etat français en la matière et de l'ancrage politique de la notion. En 2018, un groupe de travail de l'ANSES propose une définition du BEA, s'appuyant sur les connaissances scientifiques les plus récentes.

Il est intéressant de s'arrêter sur les résultats de ce groupe de travail. Retraçant les approches scientifiques et techniques antérieures du bien-être animal, le rapport de l'ANSES souligne notamment deux écueils. D'une part, jusqu'ici la compréhension et l'évaluation du bien-être animal s'étaient focalisées sur les conditions dans lesquelles évoluait animal. Les réflexions portaient sur la manière d'améliorer ces conditions pour atteindre un état de bien-être. Il s'agissait donc moins de penser le *bien-être* que la *bientraitance*. Dans ce sens, le principe des 5 Libertés est avant tout un principe de bientraitance plus qu'une définition du bien-être. D'autre part, si les recherches se sont, elles, bien attachées à analyser l'état de bien-être d'un animal, elles l'ont fait essentiellement en privilégiant des indicateurs physiologiques et sur des données comportementales. Or, des recherches plus récentes ont démontré l'existence d'états mentaux chez les animaux, ainsi que leur impact sur le niveau de bien-être. La définition proposée par l'ANSES est par conséquent la suivante : « « Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. »Elle introduit les notions de « perception », d' « attentes », tout en les rattachant aux idées de « conscience animale » et d' « émotions. » C'est donc une définition subjectiviste, qui insiste sur la nécessité d'évaluer le bien-être à l'échelle de l'individu animal. Dans le sillage des récentes déclarations scientifiques sur l'existence d'une conscience

animale, en plus d'une sensibilité depuis longtemps reconnue, on peut penser que la définition de l'ANSES participe d'une forme de critique à l'égard de la réduction de l'animal à sa corporéité et à son statut de « fournisseur de chair ». Critique du « vivant-matière », et valorisation du « vivant-personne » en quelque sorte. Notons enfin que dans cette courte histoire du bien-être animal, la thématique des animaux de compagnie n'apparaît que très récemment et de manière très timide. En France, c'est à partir des Rencontres Animal & Societés de 2008 que quelques réflexions sur la question apparaissent, mais de façon très sporadique, et encore aujourd'hui, la stratégie nationale BEA ne lui consacre qu'un seul item, très généraliste. Comment expliquer les raisons de cet intérêt tardif ?

Le bien-être des animaux de compagnie : une tautologie ?

Si l'histoire du bien-être des animaux d'élevage est celle d'une progressive prise en considération de leur sensibilité, de leur psychologie et de leur individualité, qu'en est-il lorsque cette notion émerge dans un univers social où cette considération est censée déjà être acquise ? Comment se fait-il en effet que la question du bien-être puisse venir à se poser à propos des animaux de compagnie, objets –*par définition*- de tant de respect, d'attention et de soins ?

Pour tenter de comprendre ce qui peut apparaître comme un paradoxe – ou bien comme une tautologie - il faut justement s'arrêter sur la question de la définition de l'animal de compagnie. Croyez-le ou non, il n'est pas aisé de définir ce qu'est un « animal de compagnie ». La notion, largement utilisée par tout un chacun, charrie tout un ensemble d'implicites quant aux espèces animales qu'elle recouvre et aux formes de relations qu'elle désigne. C'est une forme d'évidence, opérante socialement (dans le sens où la notion agrège autour d'elle une grande quantité d'acteurs, d'horizons variés, qu'elle met au travail collectivement) mais relativement peu questionnée.

Définir par l'espèce

Une définition juridique existe pourtant bel et bien : « tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément » nous dit le Code rural. Notons d'abord que cette définition ne fait pas mention d'espèces animales particulières qui seraient « de compagnie. » Plus loin dans le texte de loi, les chiens et les chats sont évoqués, faisant écho aux définitions « spontanées » de l'animal de compagnie. L'association entre « chien » et « animal de

compagnie » est en effet intuitive, mais elle doit être nuancée. D'une part, elle s'est construite historiquement: bien entendu, les chiens n'ont pas été de tout temps « de compagnie ». De nombreux usages (chasses, garde de troupeaux, pistage, combat, trait, consommation) sont bien documentés par les historiens. Et d'autre part, ces usages perdurent aujourd'hui, même en Occident. Ce qui amène à poser la question de la quantification des animaux de compagnie. La population mondiale de chiens représente aujourd'hui 900 millions d'individus, quelques 82 millions pour l'Europe, 70 millions pour les Etats-Unis, et 7.5 millions pour la France : ces chiffres nous disent-ils quelque chose sur l'importance des animaux de compagnie ? Pas réellement, car ils agrègent sans distinction des chiens aux statuts et aux destins bien différents : chiens errants, de chasse, de garde, de sécurité, de concours etc. Si l'association entre chiens et animaux de compagnie semble à ce point évidente, c'est que les chiffres les concernant ont beaucoup été diffusés (et produits parfois) par des acteurs puissants du marché des animaux de compagnie (alimentation et santé animale). Par ailleurs, depuis quelques décennies, les chats sont considérés également comme des animaux de compagnie, alors qu'ils ont longtemps été vus comme des animaux « libres » ou « liminaux » comme les rats ou les pigeons, situés quelque part entre la domesticité et la vie « sauvage ». Leur histoire évolutive, très différente de celle des chiens, ne les destinait pas être intégrés de manière si forte dans la vie des humains, au point de concurrencer aujourd'hui les chiens en termes démographiques. Mais là encore, rien ne nous dit si tous ces chats sont « de compagnie. » Sans parler du fait que certains individus d'espèces habituellement considérées comme « sauvages » sont désignés sous le vocable « nouveaux animaux de compagnie » ; ou des débats récents sur le statut du cheval, que l'on souhaitait assimiler dans le Droit à un animal de compagnie.

La définition de l'animal de compagnie par l'espèce n'est donc pas la plus pertinente tant elle semble sans cesse débordée par des nouveaux individus « candidats » à ce statut (enviable ?).

Définir par l'utilité sociale

Revenons alors à la définition juridique évoquée plus haut. Si elle reste généraliste concernant l'espèce, elle caractérise l'animal de compagnie à travers le type de lien qui l'unit à l'humain : un lien de propriété, potentiel ou effectif. Outre le fait que la dimension « affective » n'est pas du tout mentionnée, ce n'est néanmoins pas l'élément qui distingue l'animal de compagnie : tout animal domestique peut être soumis à ce lien de propriété. C'est le fait d'associer ce lien à une dimension d' « agrément » qui fait ici la spécificité de l'animal de compagnie. Faut-il

entendre « agrément » comme « ce qui procure du plaisir » ? Dans ce sens, on pourrait considérer qu'un animal de rente procure également une forme d'agrément à son propriétaire, par les bénéfices qu'il retire du commerce de sa chair ou de son travail. On reconnait le caractère « partagé » des bénéfices que l'humain tire de l'animal de rente : parce qu'il est objet de consommation, l'agrément dont il est question ne concerne pas que le propriétaire de l'animal. On considère ainsi l' « utilité sociale » de l'animal de rente. Est-ce à dire que l'animal de compagnie serait, par contraste, « inutile » ? C'est l'élément de définition que retient justement l'anthropologue Jean-Pierre Digard (1999). Selon lui, c'est une étape inédite dans l'histoire de la domestication : qu'on ne demande pas à un animal domestique de servir à quelque chose n'aurait jamais été constaté jusqu'ici. Outre que la théorie « fonctionnaliste » de la domestication est remise en cause aujourd'hui (il n'est pas certain que l'on ait domestiqué des animaux dans un but précis), l'exclusion de l'animal de compagnie du domaine de l'utilité sociale pose question dans certains cas : les chiens d'assistance pour personnes handicapées, s'ils apportent un soutien technique à leurs maîtres, ont également une fonction de support affectif, et redeviennent « chiens de compagnie » lorsqu'ils ne travaillent plus. Leur utilité sociale est précisément indexée à la relation dite de compagnie qu'ils entretiennent avec leurs maîtres. S'il est vrai que le terme « compagnie » renvoie historiquement à l'aristocratie, et aux « dames de compagnie » qui partageaient l'oisiveté et le désœuvrement des femmes de la noblesse (l'absence de travail en somme), associer « animal de compagnie » et« inactivité/inutilité » n'est pas satisfaisant. Outre que « tenir compagnie » était tout à la fois une fonction et un travail pour qui l'accomplissait, on peut considérer que l'expression ne rend compte que partiellement des aspirations actuelles des propriétaires d'animaux. Le développement des sports canins, comme l'agility ou le cani-cross, témoigne de cette envie des humains de « faire quelque chose » avec leur animal, de partager une activité de loisir ensemble, de créer des liens en dehors de la domesticité, et de cultiver ainsi leur complicité. La philosophe américaine Donna Haraway (2008) a analysé ces pratiques comme des occasions de questionner et de reconfigurer la notion de « compagnie ». Haraway nous rappelle en effet que« compagnie » renvoie à « compagnon » dont l'étymologie désigne une activité : le partage du pain, *cum panis*. Un compagnon est celui avec qui on partage le pain, ce qui diffère de l'idée de « tenir compagnie », renvoyant à l'inactivité et à l'oisiveté. Être compagnon c'est, pour l'humain comme pour l'animal, être engagé dans une activité conjointe. Haraway va même plus loin en disant que c'est par l'activité partagée que l'on devient compagnons. La relation de compagnonnage nous transformerait donc, humains et animaux. L'expression « companion animals », largement utilisée dans le monde anglophone,

se rapproche ainsi de l'acception de Haraway, en ce qu'elle insiste sur la dimension quasi familiale de la relation (puisque que le terme « compagnon » est également utilisé pour des couples humains).

Définir par l'affection

Puisqu'il est question de « famille », attardons nous sur l'expression « animaux familiers » qui est parfois utilisée comme synonyme d'animaux de compagnie. Que certains animaux fassent partie intégrante des familles humaines, est devenue en quelques décennies une forme de « lieu commun », aussi bien médiatique qu'intellectuel. Dans les années 1980, le philosophe et sociologue Paul Yonnet analysait l'augmentation du nombre de chiens et de chats dans les ménages français comme un signe d'une crise de l'éducation familiale. Selon lui, les possesseurs d'animaux de compagnie voyaient en ces derniers des « enfants idéaux », puisque nettement plus dociles que les petits humains, et surtout condamnés à ne jamais quitter le foyer familial, à rester des enfants jusqu'à leur mort en somme. Cette analyse ouvrait la voie à la théorie de « l'animal de substitution », très répandue dans les milieux académiques, sans qu'elle n'ait fait au préalable l'objet d'un réel travail conceptuel ou d'une mise à l'épreuve empirique. Précisément, cette théorie postulant que les animaux de compagnie viendraient suppléer à la présence humaine (ici, celle des enfants) est contrariée par certaines statistiques, qui tendent à montrer que la présence animale est forte dans les familles nombreuses, bien plus que dans les ménages composés de personnes seules. Les chiffres viennent donc relativiser cette idée d'un animal comme substitut à la présence humaine, remède à la solitude ; phénomène qui a une existence mais qui ne résume ni l'expérience ni les motivations de la possession d'animaux de compagnie. Voilà pour la mise à l'épreuve empirique. Quid du travail conceptuel ? C'est sur le terme « famille » qu'il serait bon de l'amorcer. Que signifie pour un animal faire partie de la famille ? Est-il l'enfant ? Le parent ? Le frère, la sœur ? Tout cela à la fois ? Là encore, les données manquent, sans doute parce que le raisonnement par analogie laisse peu de possibilité à l'animal de trouver une place qui lui serait propre, une place qui serait sienne. En fait, il n'est pas impossible que l'on ait affaire à un malentendu : et si « animal familier » n'était pas synonyme d'inclusion familiale ? Le terme « familier » est employé pour désigner une forme de relation à des choses ou à autrui. On dit de quelque chose qu'il est « familier » quand on le connait bien, et que l'on peut se comporter à son égard d'une manière particulière, singulière ; qui diffère des relations que l'on entretient avec des choses ou des êtres « anonymes », que l'on ne connait pas.

« Familier » renvoie ici au proche, à l'interconnaissance, et aussi à une forme de relation dans laquelle les exigences sociales sont « relâchées ». Le langage est familier lorsqu'on ne cherche pas à maintenir une forme de politesse, une étiquette. Cette idée de relâchement des codes sociaux est au cœur de la définition de la familiarité. Il est fort possible que la famille ait pu historiquement se constituer comme le lieu où la familiarité est permise, voire encouragée. Il est même fort possible que la familiarité constitue la base d'une définition moderne de la famille (au sens où c'est parce que l'on est engagé dans un régime de familiarité que l'on est considéré comme un membre de la famille). Et il est fort possible que le type de relations qu'entretiennent les humains avec les animaux de compagnie relève de la familiarité. Là encore, c'est un lieu commun parmi les propriétaires que d'évoquer les rapports intimes qui les unissent à leurs animaux ; et plus encore : le fait que leurs animaux « les aiment comme ils sont », sans les juger, de manière inconditionnelle. Ce discours de l'inconditionnalité de l'amour des bêtes, de leur absence de jugement, renvoie précisément à cette idée de familiarité : ce que procurent les rapports aux animaux de compagnie, c'est précisément une forme de relation « a sociale », ou « infra-sociale », où les exigences de la sociabilité entre humains sont moins pesantes. On peut être « réellement soi-même » avec son chien, en somme. La familiarité est donc –peut être- ce que recherchent les propriétaires d'animaux de compagnie. Et par conséquent, l'expression « animaux familiers » prend un tout autre sens : il n'est plus question d'inclusion dans la sphère familiale ici, mais de type de relation. D'ailleurs, si c'était l'acceptation « animaux comme membres de la famille » que l'expression cherchait à recouvrir, on parlerait plus volontiers d'« animaux familiaux. »

Définir par le soin

Pour autant, c'est bien l'assimilation de l'animal de compagnie à un membre de la famille qui retient l'attention des médias. A leur décharge, il faut rappeler que le terme anglais « pets » a d'abord été utilisé pour désigner les enfants ; plus particulièrement les enfants « gâtés », « mal éduqués », trop choyés et traités avec un excès de soin. Avant de prendre le sens d'animaux de compagnie, le mot « pets » est donc initialement lesté d'une forme de critique relative à la relation de compagnie. Mieux : le terme est *en lui-même* une forme de critique. Et il est notable que cette critique, qui remonte donc au moins au XVIème siècle, se retrouve encore aujourd'hui. Critique de la « mauvaise éducation » comme on l'a vu, mais aussi critique de l'irrationalité supposée des propriétaires d'animaux de compagnie. Régulièrement, ces derniers attirent l'attention des médias, qui commentent l'augmentation exponentielle des

dépenses relatives aux soins des animaux de compagnie. Il est vrai que ce marché est énorme : rien qu'aux Etats-Unis, entre 1994 et 2018, ces dépenses ont augmenté de 323%. L'industrie de l'alimentation pour animaux de compagnie connaît en effet une croissance continue depuis son émergence dans les années 1960. Mais l'alimentation n'est plus le seul segment du marché : la santé animale, ainsi que toute une nouvelle gamme de services pour animaux de compagnie, tirent profit du souci et du soin apportés aux animaux de compagnie. Cette augmentation des dépenses et cette diversification de l'offre est régulièrement pointée dans les médias comme le signe d'une forme de « décadence », voire de pathologie sociale. En des temps de crise, voir un marché ne pas la connaître (la crise) semble déjà une étrangeté, mais quand le marché en question capitalise sur les rapports aux animaux, certains commentateurs ne cachent pas leur inquiétude, ou leur panique morale : « Sont-ils devenus fous ? » titrait un hebdomadaire français à ce sujet (Herpin & Verger, 1992). La dénonciation de l'irrationalité des propriétaires d'animaux de compagnie, dont attesteraient ces dépenses indues, vient s'ajouter à la longue liste de stigmates dont souffre la relation de compagnie : narcissisme, repli sur soi, misanthropie etc. Cette constellation de critiques se trouve condensée dans un ouvrage nord-américain paru en 1968, intitulé « Petishism », et qui dénonce le surinvestissement des populations occidentales vis-à-vis des animaux de compagnie.

Définir par l'excès

Ainsi, ce qui caractérise l'animal de compagnie, au travers les différentes terminologies utilisées, c'est bien le soin et l'attention que les humains lui procurent ; parfois à l'excès si l'on reprend précisément les critiques adressées aux propriétaires. Une partie de ces critiques vise la posture morale adoptée par les propriétaires que l'on accuse d'un anthropomorphisme tout à la fois irrationnel et dangereux pour la pensée humaniste qui est censée structurer les sociétés occidentales ; c'est donc bien *l'intention* des propriétaires qui est au centre des débats. « La bienveillance envers les animaux n'autorise pas tout » semblent dire les critiques. De la même façon, en désignant la possession d'animaux de compagnie comme alimentant une forme de misanthropie, ces critiques sont en quelque sorte anthropocentrées : c'est bien le danger que feraient peser les propriétaires d'animaux sur le « vivre ensemble », sur la sociabilité minimale entre humains, reposant donc sur des postulats humanistes, qui est pointé ici. Les conséquences négatives sur les humains et sur la définition même d'humanité structurent cette partie des critiques adressées au phénomène « animal de compagnie » ; et par delà, à la bienveillance vis-à-vis des animaux. Pour autant, un autre pan de critiques tend à

dénoncer les conséquences néfastes *pour les animaux eux-mêmes*. Le cloisonnement des animaux de compagnie dans des appartements ou des maisons, peu de contact avec des humains, une inactivité qui peut générer de l'obésité par exemple : à partir des années 2000, tout cela commence à être pointé comme autant d'arguments, étayés scientifiquement par ailleurs, qui viennent contredire cette forme d'évidence qui consiste à associer la condition d'animal de compagnie, à une condition forcément enviable. Des réflexions en éthique animale viennent appuyer cette critique et lui donner un tour plus « fondamental » : le principe même de détenir un animal pour son propre agrément serait moralement condamnable. Enfin, des critiques de la « commodification » ou la « production » des animaux de compagnie émergent, portées tout autant par des associations « animalistes » que par des pouvoirs publics de certains pays. Au Québec, en 2009, un groupe de travail interministériel a remis un rapport sur le bien-être des animaux de compagnie, faisant suite à la dénonciation publique de plusieurs élevages de chiens, produisant des « chiots de compagnie » à un rythme industriel, mais également à la problématique de la surpopulation chronique dans les refuges de protection animale, régulée en partie par le recours à l'euthanasie (Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, 2009 ; Michalon, 2014a). Il est donc intéressant de constater que c'est la dénonciation d'une gestion *industrielle* des animaux de compagnie, de leur production à leur élimination, qui fait émerger la thématique de leur bien-être. De la même manière que la question du BEA a émergé en réaction à l'industrialisation de l'élevage des animaux de consommation, le BEA appliqué aux animaux de compagnie nait d'une critique des conditions industrielles de leur existence.

Ces nouvelles formes de critiques de la possession d'animaux de compagnie, que l'on dira « zoocentrées », émanent de personnes qui déclarent aimer les animaux en général, et confessent, par ailleurs, être elles-mêmes entourées de chiens, de chats ou autres lapins (voir Irvine, 2004, ou Danten, 1999). A l'image de la bioéthicienne Jessica Pierce, qui a signé récemment un article dans le New York Times sur le sujet[1], ces personnes admettent sans mal être au cœur d'un paradoxe : à trop aimer les animaux, on en vient à les maltraiter, disent-elles. On peut traduire ce paradoxe en d'autres termes : il dénote de la prise de conscience du décrochage possible entre *bienveillance* à l'égard des animaux et la *bientraitance* effective ; et a fortiori leur *bien-être*.

[1] https://www.nytimes.com/2016/05/08/opinion/sunday/is-your-pet-lonely-and-bored.html

Le « bien-être » des animaux de compagnie : une question radicalement contemporaine

Nous avons introduit ce texte en insistant sur l'originalité de la question posée par notre think tank. Originale, cette question l'est dans la mesure où elle n'avait été que très peu formulée jusqu'ici. Au regard de l'histoire que nous venons de retracer cela peut à la fois surprendre, et s'expliquer. « Surprendre » puisque du point de vue de notre définition intuitive de la relation de compagnie, c'est bien dans la communauté de « amoureux » des animaux que la question de leur bien être aurait dû apparaître en premier lieu. Mais précisément, c'est bien parce que la condition d'animal de compagnie semblait largement plus enviable que celle des animaux de rente, que la conceptualisation du bien-être animal s'est d'abord accomplie à propos de ces derniers. A ce titre, on peut donner raison à Jean-Pierre Digard (2009) lorsqu'il explique que la grille de lecture provenant du monde social du « vivant personne » tend à s'appliquer petit à petit à toute forme de relation aux animaux. L'histoire du bien-être animal semble en effet être celle d'une réponse scientifique et politique aux critiques adressées par les tenants d'un animal vu comme « vivant personne ». Répondant à cette critique, toute une communauté scientifique s'est constituée et a produit des travaux qui ont mis en lumière la nécessité de prendre en compte le bien-être animal à l'échelle de l'individu, dans sa sensibilité, dans la conscience qu'il a de lui-même, et dans sa singularité. Ces conclusions élaborées à partir des animaux de rente vont dans le sens d'une prise en compte de la subjectivité des animaux, ne pourront que renforcer la grille de lecture prônée par les tenants du « vivant personne ». Il ne reste plus qu'un dernier espace où cette grille de lecture doit commencer à s'imposer : le monde social où elle-même a émergé. C'est pour cette raison, notamment, que les critiques adressées à la possession d'animaux de compagnie ont changé de forme récemment : historiquement, la relation de compagnie a toujours été soumise à des critiques « externes », provenant de personnes qui n'étaient pas engagées dans le type de rapport aux animaux qu'elles dénonçaient comme problématique. Depuis quelques décennies, ces critiques sont formulées par des personnes directement concernées et impliquées dans la relation de compagnie. L'émergence de ces critiques « internes » peut être lue comme le signe d'un moment de bascule important, en ce qu'il témoignerait de la mainmise presque totale du « vivant personne » comme prisme de représentation de nos rapports aux animaux. En ce sens, le bien être des animaux de compagnie est une question qui arrive *à point nommé*, puisqu'elle va permettre de nommer ce qui ne l'était point (l'association implicite entre « animal de compagnie » et « bien être ») et de pointer de nouvelles manières de nommer,

utiles pour notre compréhension de la situation actuelle. La différence entre « bien être » et « bientraitance », que l'on doit aux travaux des chercheurs s'étant questionnés sur le bien-être animal, représente à ce titre une avancée très importante puisqu'elle permet de distinguer ce qui relève des pratiques humaines (et donc de la responsabilité humaine) engageant des animaux et ce qui relève de l'effet qu'ont (ou pas) ces pratiques sur les animaux. Sans cette première distinction, la question du bien-être des animaux de compagnie n'aurait pas de sens, puisqu'elle repose sur la mise en rapport d'une condition objective (dépendant des pratiques humaines) et d'un état subjectif (ce que ressentent les animaux). Mais à cette distinction entre « pratiques » (bientraitance) et « état » (bien-être), il faut rajouter la question de l' « intention » (bienveillance). D'un point de vue stratégique, s'interroger sur l'intention bienveillante des propriétaires d'animaux de compagnie, est en effet indispensable pour comprendre la forme de paradoxe dans lequel ces derniers peuvent se trouver, pensant faire le meilleur pour leur animal et à qui l'on va pourtant dire que leur animal souffre. Pour qui veut promouvoir le bien-être des animaux de compagnie, il est important en effet d'avoir conscience de ce décrochage potentiel entre des intentions bienveillantes et des pratiques bientraitantes. Mais il serait dommage de ne considérer cette bienveillance que sous l'angle d'un biais problématique à éliminer, relevant de l'histoire individuelle du propriétaire, et faisant nécessairement obstacle à l'accomplissement d'objectifs en termes de bien-être. Il est important d'aborder la bienveillance à l'égard des animaux comme un phénomène collectif, qui s'est construit lentement, et qui impacte durablement nos rapports aux animaux. D'un point de vue sociohistorique, s'interroger sur la bienveillance vis-à-vis des animaux c'est s'autoriser à comprendre les mécanismes socio-culturels qui ont permis tout à la fois le développement du phénomène « animal de compagnie » et l'émergence des notions de « bien-être » et de « bientraitance ».

La question du bien-être des animaux de compagnie est ainsi originale, dans le double sens du terme : représentant l'aboutissement de l'histoire récente de nos rapports aux animaux, elle n'aurait sans doute pas pu être posée plus tôt. En cela, elle est inédite. Et parce qu'elle inaugure et initie tout un champ de réflexions nouvelles, on peut présager qu'elle sera à l'origine de changements conséquents.

En quelques mots :

- Les relations aux animaux domestiques dans le monde occidental ont fortement évolué depuis le XIXème siècle
- Deux façons de voir et d'agir avec les animaux se sont développées de manière conséquente : le vivant-personne et le vivant-matière
- Le vivant-personne recouvre des phénomènes sociaux comme la protection animale et à la possession d'animaux de compagnie
- Le vivant-matière recouvre l'industrialisation des conditions de vie et de mort des animaux domestiques
- La notion de « bien-être animal » fait son apparition suite à une critique de l'industrialisation (vivant matière), au nom du respect des animaux (vivant personne)
- Le « bien-être animal » n'a pendant longtemps concerné que les animaux de rente
- La thématique du bien-être des animaux de compagnie apparaît plus récemment
- Comme pour les animaux de rente, c'est la gestion industrielle des animaux de compagnie qui fait émerger la question de leur bien-être
- A la différence des animaux de rente, la thématique du bien-être des animaux de compagnie semble presque tautologique : pourquoi s'inquiéter du bien-être d'animaux traités avec tant de bienveillance ?
- Le travail scientifique, conceptuel, normatif et professionnel autour des notions de « bien-être animal », et de « bientraitance » a permis de séparer ce qui relève de l'intention bienveillante à l'égard de l'animal et ce qui relève de l'état objectif de bien-être
- La bienveillance dont bénéficient les animaux de compagnie ne garantie ni leur bientraitance, ni leur bien-être

ilisation du néologisme «

ion. Paris.

ection des animaux en France

Xe siècle). Paris, Le Seuil.

Baldin, D. (2014b). "De l'horreur du sang à l'insoutenable souffrance animale. Élaboration sociale des régimes de sensibilité à la mise à mort des animaux (19e-20e siècles)." Vingtième Siècle. Revue d'histoire **2014/3**(123): 52-68.

Baratay, E. (2003). Et l'homme créa l'animal, Odile Jacob.

Baratay, E. (2008). La Société des animaux. De la Révolution à la Libération. Lyon, La Martinière.

Broom, D. M. (2011). "A History of Animal Welfare Science." Acta Biotheoretica(59): 121-137.

Dalla-Bernardina, S. (1991). "Une Personne pas tout à fait comme les autres. L'animal et son statut." L'Homme **31**(120): 33 - 50.

Danten, C. (1999). Un vétérinaire en colère. Essai sur la condition animale. Montreal, VLB Editeurs.

Dantzer, R. and F. Burgat, Eds. (2001). Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?, INRA Editions.

Digard, J.-P. (1990). L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion. Paris, Fayard.

Digard, J.-P. (1999). Les français et leurs animaux. Ethnologie d'un phénomène de société. Paris, Hachette Littératures.

Digard, J.-P. (2009). "Raisons et déraisons des revendications animalitaires. Essaie de lecture anthropologique et politique." Pouvoirs(131): 97-111.

Franklin, A. (1999). Animals and Modern Cultures: A Sociology of Human-Animal Relations in Modernity, Sage Publications.

Franklin, A. and R. White (2001). "Animals and modernity: changing human–animal relations, 1949–98." Journal of Sociology **37**(3): 219-238.

Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie (2009). Vers un véritable réseau pour le bien-être des animaux de compagnie. Québec.

Haraway, D. (2008). When species meet. Minneapolis, University of Minnesota Press.

Herpin, N. and D. Verger (1992). "Sont-ils devenus fous? La passion des Français pour les animaux familiers." Revue Française de Sociologie **33**(2): 265-286.

Irvine, L. (2004). "Pampered or Enslaved? The Moral Dilemmas of Pets." International Journal of Sociology and Social Policy **24**(9): 5-17.

Lestel, D. (2004). L'animal singulier. Paris, Seuil.

Michalon, J. (2014a). "Pourquoi faut-il parler de la mort des animaux de refuge ?" Thanatologie – Etudes sur la mort(145): 73-82.

Michalon, J. (2014b). Panser avec les animaux. Sociologie du soin par le contact animalier. Paris, Presses des Mines ParisTech.

Micoud, A. (2010). "Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes ?" Sociétés **2**(108): 99-107.

Pelosse, V. (2002). "Entre recherche agronomique et questionnement éthique, l'animal de rente." L'Homme (163): 217-228.

Pierce, J. « Is Your Pet Lonely and Bored? », New York Times, 7 mai 2016, https://www.nytimes.com/2016/05/08/opinion/sunday/is-your-pet-lonely-and-bored.html

Porcher, J. (2005). "Le "bien-être animal" existe-t-il?" Economie rurale (285): 87-93.

Porcher, J. (2004). Bien-être animal et travail en élevage., INRA Editions/Educagri Editions.

Rémy, C. (2009). La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux. Paris, Economica.

Serpell, J. A. (1996). In the Company of Animals. Cambridge, Cambridge University Press.

Spaak, M. (2014). Mobilisations associatives et « bien-être animal ». L'arbre qui cache la forêt de la cause animale. Paris, ANSES.

Spencer, S., E. Decuypere, et al. (2006). "History and ethics of keeping pets: Comparison with farm animals." Journal of Agricultural and Environmental Ethics(19): 17-25.

Szasz, K. (1968). Petishism: pet cults of the Western world, Hutchinson.

Traïni, C. (2011). La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique. Paris, Presses Universitaires de France.

Vialles, N. (1987). Le sang et la chair. Les abattoirs des pays de l'Adour, Maison des Sciences de l'Homme.

Woods, A. (2011). "From cruelty to welfare: the emergence of farm animal welfare in Britain, 1964–71." Endeavour **36**(1): 14-22.

Yonnet, P. (1983). "L'homme aux chats. Zoophilie et déshumanisation." Le Débat(27): 111-126.